



SPORT EN FRANCE, LA CHAÎNE DU MOUVEMENT SPORTIF

Demande de médiatisation avec production et/ou post-production

La chaîne de télévision du mouvement sportif, dénommée SPORT EN FRANCE, est éditée à la demande du CNOSF par son prestataire Média 365 et diffusée via IP, câble, satellite et plateformes digitales (Replay, VOD...).

Le CNOSF propose à ses fédérations et groupements membres, qui en feront la demande, d'étudier les possibilités de coproduire des contenus audiovisuels et de les diffuser sur la chaîne.

Demandeurs éligibles :

- Fédérations et groupements membres du CNOSF

Productions éligibles :

- Retransmission d'événement sportif en direct ou différé. La priorité sera donnée à la médiatisation des compétitions internationales se déroulant en France et aux disciplines peu médiatisées.
- Magazine consacré à un résumé d'événement ou à la promotion d'une discipline
- Emissions de plateau en lien avec la grille de la chaîne
- Autre sur étude

Conditions de production :

Obligations éditoriales	Production en lien avec le sport français : développement de la pratique, événement sportif (priorité aux compétitions internationales), découverte du Mouvement sportif...
	Production intemporelle, non datée, diffusable en 2019 ou 2020.
	Production commentée en langue française
	Production objective, apolitique (non partisane), respectant l'image, les droits marketing (ambush) et les valeurs du CNOSF et du Mouvement sportif français et international.

Obligations juridiques	Production libre de tous droits , comprenant notamment les droits d'exploitation des manifestations (organisateur, fédération internationale, ayant droit, autre), <u>droits d'image des personnes et des lieux de prise de vue, droits d'auteur et d'artiste interprète (musique), droits marketing (marques et partenariats), etc...</u> Droits cédés pour une exploitation monde pour une diffusion broadcast et digitale (réseau Internet) pour une exploitation en 2019 et 2020. Des pièces justificatives pourront, le cas échéant être demandées , ainsi que le relevé des musiques exploitées pour permettre à l'éditeur de procéder à la déclaration SACEM.
	Respecter les impératifs législatifs et réglementaires des productions audiovisuelles contrôlées par le CSA, notamment concernant <u>l'affichage de marques, la loi Evin, la protection des mineurs, etc....</u>
Obligations techniques	Support : Fournir un PAD (Prêt à diffuser) ou directs commentés prêts à diffuser
	Format : Qualité broadcast ou supérieure à Full HD : 1920 x 1080

Financement :

- Une fédération ou groupement membre du CNOSF pourra formuler une demande de production et/ou de postproduction d'événements, magazines et documentaires concernant son sport. Les demandes acceptées ayant un coût global inférieur à 30 000 € HT pourront être financées à hauteur de 75%, les 25% restant demeureront à la charge de la fédération. Les demandes visant des projets supérieurs à 30 000 € HT seront étudiées en comité de pilotage. De façon à planifier les engagements financiers 2019, il est demandé aux structures intéressées de faire part de leurs intentions en matière de retransmission d'événements direct ou différé **avant le 15 mai 2019**.
- Avant toute commande, un chiffrage du coût de la production sera proposé par Média 365 au CNOSF en comité éditorial puis un devis sera proposé pour acceptation au demandeur.

Engagements du demandeur

Demandeur :

- **Dénomination**.....
- **Représentée par**
- **En qualité de**, dûment habilité aux fins des présentes
- **Désigne comme référent au sein de sa structure pour suivre le dossier :**
 - Nom :.....
 - Prénom :.....
 - Fonction :.....
 - Téléphone :.....
 - Courriel :.....
- Le demandeur est intéressé pour être contacté afin d'avoir une offre de médiatisation incluant la production ou la post-production en vue d'une diffusion sur la chaîne.**
- **Description du projet (Thème/contenu) :**.....
.....
.....
.....
- **Période de tournage :**
- **Attentes en termes de production (Liste des offres en lien avec la grille):**
 - Retransmission de compétition sportive se déroulant en France
Priorité donnée aux évènements internationaux
 - Magazine Emission de plateau Autre
- **Attentes en termes de période de diffusion :**.....

• **Conditions d'exploitation de la production :**

Le CNOSF demeurera seul titulaire de l'ensemble des droits visant les productions objet des présentes. Le CNOSF pourra notamment proposer la diffusion à d'autres diffuseurs que la chaîne « Sport en France », à savoir :

- France Télévisions dans le cadre de l'accord avec le CNOSF
- Olympic Channel
- Tout autre diffuseur qui en ferait la demande, notamment via la plateforme B2B prévue à cet effet

Le CNOSF concède au demandeur un droit de diffusion de la production précitée sur :

- ses sites Internet
- ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube...)
- ses événements
- La chaîne de télévision Sport En France

Le demandeur atteste :

1. Etre une fédération ou un groupement membre du CNOSF.
2. Accepter les conditions précitées, liées aux productions réalisées dans le cadre de cette action.
3. Autoriser l'inscription du nom du demandeur ou de l'intitulé de la production à une ou plusieurs reprises dans les annonces de diffusion (presse, réseaux sociaux) du contenu diffusé.
4. Autorise l'exploitation d'extraits desdites productions aux fins d'annonce et de promotion.
5. Reconnaître que le CNOSF sera seul titulaire de l'ensemble des droits d'exploitation, du programme sur la Chaîne et plateforme numérique de sa Chaîne éditée par Média 365, selon les conditions et modalités précédemment décrites.
6. Garantir le CNOSF et ses prestataires contre toute revendication liée à l'exploitation des productions précitées et renonce à tout recours.

Dossier de demande de production et de diffusion 2019 sur la chaîne SPORT EN FRANCE à retourner avant le 15/05/2019

- Soit par mail à mediatisation@cnosf.org
- Soit par voie postale à CNOSF Médiatisation, 1 avenue Pierre de Coubertin, 75 013 Paris.

Pour être complet, le dossier devra comprendre :

- La présente « demande de diffusion » dûment complétée,
 - o Paraphée, signée, avec la précision du nom et qualité du signataire,
 - o la date, le timbre (tampon) et la mention « lu et approuvé »

Prochaines étapes :

- Les **demandes seront étudiées** en comité éditorial sous 1 mois à réception du dossier complet.
- Dès validation de la demande par le comité éditorial, le CNOSF missionnera la société Media 365 pour contacter le demandeur et organiser une analyse de la demande afin d'établir un devis qui sera soumis en première diffusion au comité éditorial,
- Validation du devis par le demandeur.
- Le CNOSF vous **confirmera par écrit la (les) date(s) de diffusion**.

Dossier suivi par Julien FALLELOUR – Tél. : 01 40 78 29 50 – mediatisation@cnosf.org

Fait à, le/...../2019

Signature du représentant légal du demandeur

*Précédée du Prénom, Nom en toutes lettres
et de la mention « lu et approuvé » + tampon*

CIRCUIT DE VALIDATION DE LA DEMANDE					
<ul style="list-style-type: none"> • Demandeur : • Date de la demande : • Intitulé de la production audiovisuelle : • Numéro de demande (partie complétée par le CNO SF) : 					
Structure	Nom Prénom	Date arrivée	Date visa	Visa	Commentaire éventuel. <u>En cas de refus, précisez le motif</u>
Validation de la demande (Comité éditorial)					
Pôle marketing, DG ou Vice-président du CNO SF en charge des partenariats médias					
Responsable de Média 365, éditeur de la chaîne du CNO SF					
Validation du projet éditorial et du financement					
CNO SF					
DEMANDEUR					Montant du devis à la charge de la fédération :
Offre de diffusion					
Directeur Général de Média 365, éditeur de Chaîne du CNO SF	Date(s) et heure (s) de(s) diffusion(s) prévisionnelle(s) sur la TV linéaire :				
	<ul style="list-style-type: none"> • Période d'accès sur les plateformes de la chaîne (VOD, replay...): • Du / / au / /2020 				
Validation finale et acceptation de l'offre de diffusion					
CNO SF					
DEMANDEUR					



SPORT EN FRANCE | CHAÎNE DE TELEVISION

Accord de diffusion pour la chaîne du Mouvement sportif

L'ayant-droit concède au CNOSF les droits concernant le programme audiovisuel transmis sous forme d'un prêt à diffuser (PAD) pour : diffusion, adaptation et rediffusions sur les services de diffusion linéaire ou digital, notamment la chaîne du Mouvement sportif français Sport en France éditée pour le compte du CNOSF par son prestataire Média 365 (avec diffusion simultanée sur les services digitaux, notamment sites Internet, applications mobiles, comptes sur les réseaux sociaux, chaînes officielles sur les plates-formes de partage de vidéo) ou par le biais de distributeurs de services que le programme SPORT EN FRANCE soit accessible individuellement ou dans le cadre d'une offre globale) :

- **Demandeur :**
- **Nom de la production :**
- **Durée du magazine :** 26 min 52 minutes Autre

Le CNOSF et Média 365, éditeur de la chaîne SPORT EN FRANCE ont le plaisir de vous confirmer la diffusion de de la production précitée ci-dessus sur :

- La chaîne de télévision : SPORT EN FRANCE,
1. le :/...../2019 à :h.....
 2. le :/...../2019 à :h.....
 3. le :/...../2019 à :h.....
- SportEnFrance.com (dont replay) du/...../2019 au/...../..... inclus.
- Autre (précisez)

Cet accord de diffusion est convenu sous réserve des modifications de programme auxquelles le CNOSF et MEDIA 365 pourraient être amenés à procéder pour raisons tenant notamment aux exigences de l'actualité.

Fait à Paris, le

Guillaume SAMPIC
Pour Média 365

Denis MASSEGLIA
Pour le CNOSF

Dossier suivi par Julien FALLELOUR – Tél. : 01 40 78 29 50 – mediatisation@cnosf.org

C.N.O.S.F – Maison du Sport français

1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris cedex 13 – Téléphone 01 40 78 28 00 – Télécopie : 01 40 78 29 51 – www.franceolympique.com
Fondé en 1908 – reconnu d'utilité publique par décret du 6 mars 1922